

Un arrondissement pour tous!

## Message du conseil d'arrondissement



**Jean-Marc Gibeau**  
Conseiller de la Ville



**James V. Infantino**  
Conseiller de la Ville



**Normand Fortin**  
Conseiller d'arrondissement



**Clementina Teti-Tomassi**  
Conseillère d'arrondissement

Le Mois de l'histoire des Noirs s'achève avec février. Cette manifestation culturelle qui a son origine aux États-Unis s'est répandue un peu partout en Amérique du Nord pour s'intégrer officiellement dans le calendrier des événements de Montréal. Les activités organisées pour cette rencontre culturelle permettent à la communauté noire de se faire connaître et de contrer le racisme. Il faut reconnaître que la lutte contre toute forme de racisme débute par une compréhension des autres cultures.

Montréal-Nord est un lieu où cohabitent près de 80 communautés culturelles différentes, ce qui fait sa richesse et son défi. En effet, si respecter le droit à la différence entre les personnes est un concept qui semble aller de soi, la réalité se révèle tout autre dans la vie de tous les jours. Réussir à chasser toutes les préconceptions et les perceptions que tout un chacun véhicule demande une grande ouverture d'esprit, mais assure une cohabitation pacifique et harmonieuse. Ce qui nous amène à parler du civisme, qui se définit comme le respect du citoyen pour la collectivité. Faire preuve de civisme, c'est respecter autrui. C'est prendre conscience que l'on ne vit pas seul et que notre façon d'agir peut parfois déranger les autres. Le respect réprime l'injustice et empêche la violation des droits. Sans respect, le mépris s'installe. Cette notion n'est pas innée, mais plutôt un acquis culturel transmis par les milieux familial, scolaire, social et professionnel, dans un cadre économique adéquat. Pour livrer un combat contre la banalisation des faits anormaux qui fragilisent l'équilibre social, comme le racisme, le décrochage scolaire ou les gangs de rue, nous avons le devoir de continuer à investir dans l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. L'investissement public, c'est l'avenir, celui de nos enfants et de nos petits-enfants. Investir, c'est agir :

- pour offrir des services municipaux efficaces aux entreprises, aux investisseurs et aux citoyens;
- pour soutenir les initiatives favorisant la croissance du taux de diplomation;
- pour valoriser la création artistique;
- pour améliorer la qualité des milieux de vie;
- pour favoriser l'accueil et l'intégration des immigrants.

Cette année, la Ville de Montréal a accordé aux arrondissements le même budget que l'an dernier. En conjuguant nos efforts, nous avons réussi à clore le budget sans couper un seul service aux citoyens. De plus, nous avons terminé l'exercice financier avec un léger surplus qui sera divulgué lorsque les états financiers seront adoptés par le conseil de la ville. Nous vous invitons à consulter les tableaux sur le budget de fonctionnement et les dépenses en immobilisations et à lire le plan d'action présenté par le maire de l'arrondissement, qui vous informera sur nos visées communes.

**Les membres du conseil d'arrondissement**



**Marcel Parent**  
Maire d'arrondissement

## Sommaire

### 2 Plan d'action

### 4 Infos brèves

- > Gare au sel !
- > Pesticides : modifications au règlement
- > Collectes des RDD (résidus domestiques dangereux)
- > 25 000 nouveaux livres
- > Ménage du printemps

### 7 Infos environnementales

### 9 Infos culturelles

### 12 Infos sportives

### 14 Emplois d'été

### 16 Infos sociales

### 16 Bottin téléphonique

# plan D'ACTION



Présenté par le maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Marcel Parent



**Marcel Parent**  
Maire d'arrondissement

« Grâce à ce nouveau plan d'action, notre équipe s'engage à poursuivre le développement de l'arrondissement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens qui l'habitent. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou de vos suggestions en tout temps. Soyez assurés que le personnel de l'arrondissement est toujours à l'écoute des citoyens. »

Je vous présente le nouveau plan d'action qui s'appuie sur les politiques adoptées au cours des dernières années. Approuvé par les membres du conseil d'arrondissement, ce plan a été réalisé avec la collaboration du directeur d'arrondissement, M. Daniel L'Ecuyer, en partenariat avec les directions. Il définit l'orientation de gestion que la direction de l'arrondissement doit adopter, afin de guider les futurs investissements. Le plan d'action se veut réaliste et conforme au budget.

Montréal-Nord attire un nombre grandissant de familles et d'enfants. La situation géographique de l'arrondissement facilite l'accès en voiture et par les transports en commun, alors que la bonne qualité du bâti résidentiel, les parcs et la panoplie d'équipements culturels et sportifs de qualité expliquent en grande partie cette attirance. Ce constat nous confirme que Montréal-Nord doit poursuivre son développement tout en demeurant un lieu où il fait bon vivre en famille. Pour définir les stratégies qui nous permettront d'orienter correctement nos décisions budgétaires, nous devons avoir un plan d'action.

Un premier plan d'action a été adopté en 2002, à la suite des consultations du Sommet de Montréal. Le bilan de ce premier plan d'action s'est révélé très positif. En effet, plus de 80 % des actions qui y étaient inscrites ont été réalisées ou amorcées. Par la suite, nous avons revu en profondeur nos stratégies, afin d'apporter les rectifications qui nous ont aidés à bâtir le nouveau plan d'action. Les actions jugées comme prioritaires pour les prochaines années se classent sous six grands thèmes.

## Contribuer à améliorer l'environnement

Parce que recycler, c'est un investissement pour l'avenir.

Parce qu'embellir son arrondissement, c'est le rendre plus attrayant.

- En amorçant la deuxième phase de la collecte sélective
- En augmentant la plantation d'arbres
- En offrant un programme de murales aux artistes (en ajoutant des panneaux dans les parcs, en utilisant les surfaces des murs aveugles ou ceux sous le pont Pie-IX)
- En contrant les graffiti tant sur le domaine public que sur le domaine privé

## Rénover les secteurs résidentiels

Parce que l'amélioration de l'habitat assure une meilleure qualité de vie et contribue au maintien de l'activité économique.

- En favorisant l'ajout de nouveaux logements coopératifs dans certains secteurs
- En soutenant la construction de logements abordables pour les familles

## Revitaliser les secteurs commerciaux

Parce que la qualité de vie des quartiers repose en grande partie sur le dynamisme de l'activité commerciale à l'échelle locale.

- En appuyant la revitalisation de la rue de Charleroi
- En favorisant la création d'associations de marchands pour les rues Fleury et Monselet
- En réalisant le projet de marché public sur la rue Rolland
- En entreprenant les travaux de revitalisation du boulevard Pie-IX, près de la future gare Pie-IX

## Rendre le secteur industriel plus compétitif

Parce qu'un secteur industriel revitalisé accélère la croissance économique de l'arrondissement.

- En amorçant les travaux de rénovation autour de la future gare Lacordaire (quand la décision sur l'emplacement de cette gare sera rendue), dans le secteur industriel de Jean-Meurier
- En débutant les travaux de réhabilitation du secteur industriel sud (un secteur pilote)
- En embellissant le boulevard Industriel, tant le domaine public que privé

## Parfaire l'infrastructure de transport

Parce que l'amélioration de la mobilité des Montréalais assure une meilleure qualité de vie.

- En poursuivant nos représentations en faveur de la construction du pont pour compléter l'Autoroute 25
- En proposant l'intégration du train de l'Est au réseau des transports en commun
- En continuant le programme d'améliorations locales, en réhabilitant chaque année des tronçons d'artères, de rues et de trottoirs.
- En restaurant un circuit d'autobus communautaire
- En aménageant la promenade Gouin

## Bonifier le réseau d'organismes et d'équipements communautaires

Parce que la culture, les loisirs et les sports sont le cœur d'une vie communautaire saine.

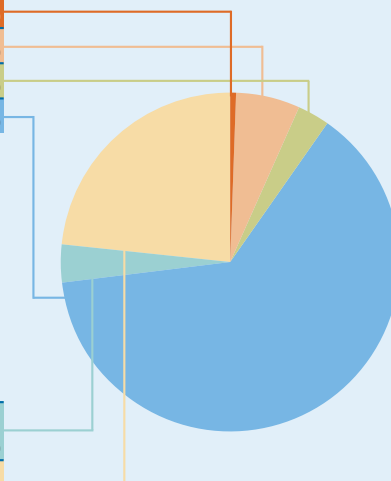
- En poursuivant notre programme de réaménagement des parcs
- En créant un pôle sportif majeur aux parcs Sauvé et Calixa-Lavallée
- En améliorant notre réseau de bibliothèques (agrandir la bibliothèque Belleville, accroître les collections)
- En amorçant un projet pilote qui a pour but de transformer l'aréna Henri-Bourassa en plateau sportif l'été
- En augmentant le soutien financier à notre réseau d'organismes
- En appuyant un projet de restauration de la maison Brignon-Lapierre pour qu'elle devienne un bâtiment public





## Budget de fonctionnement de 2007

<b>Conseil et Direction d'arrondissement</b>	<b>322 100 \$</b>	<b>0,8 %</b>
<b>Services administratifs</b>	<b>2 342 300 \$</b>	<b>6,1 %</b>
<b>Affaires publiques et Greffe</b>	<b>1 108 900 \$</b>	<b>2,9 %</b>
<b>Travaux publics</b>	<b>24 353 100 \$</b>	<b>63,3 %</b>
Entretien et propreté de la voie publique	820 700 \$	2,1 %
Déneigement	3 529 300 \$	9,2 %
Dépenses reliées au transport	2 125 500 \$	5,5 %
Entretien des réseaux d'égout et d'aqueduc	1 734 200 \$	4,5 %
Collecte des déchets domestiques	2 932 900 \$	7,6 %
Collecte sélective des matières recyclables	1 210 300 \$	3,1 %
Dépenses reliées à l'hygiène du milieu	219 400 \$	0,6 %
Entretien des parcs et des espaces verts	2 179 900 \$	5,7 %
Entretien des autres propriétés de la Ville	4 767 500 \$	12,4 %
Administration et autres	4 833 400 \$	12,6 %
<b>Aménagement urbain et Services aux entreprises</b>	<b>1 385 100 \$</b>	<b>3,6 %</b>
<b>Culture, Sports, Loisirs et Développement social</b>	<b>8 942 900 \$</b>	<b>23,3 %</b>
Activités sportives et récréatives	3 509 200 \$	9,1 %
Développement social	689 700 \$	1,8 %
Activités culturelles, bibliothèques et Maison culturelle	4 235 600 \$	11,1 %
Administration et autres	508 400 \$	1,3 %
<b>Total</b>	<b>38 454 400 \$</b>	<b>100 %</b>



## info NORD

### L'équipe

#### Production

Direction des affaires publiques et du greffe

#### Coordination

Céline Grenier  
Claire Gélinas

#### Rédaction

Sylvie Cantin  
Steve Côté  
Claire Gélinas  
Marie-Agnès Guichard  
Daniel L'Ecuyer  
Mathieu Lapierre  
Philippe Leporé  
Mario Quesnel

#### Nous remercions également

Gilles Bolduc  
Hélène Coulombe  
Céline Dénommée  
Benoît Ferland  
Jacques Goudreau  
Marie-France Goulet  
Pierre Hébert  
Alain Legault  
Élisabeth Liston  
Marie Marthe Papineau  
Yvon Paquette  
Francine Riel  
Dominique Valiquette

#### Révision linguistique

Marielle DeLorme

#### Design graphique

Rouleau-Paquin design communication

#### Photographie

Daniel Duplessis  
Caroline Durocher  
Denis Labine  
Sylvie Trépanier  
Archives de l'arrondissement

#### Impression

Imprimerie l'Empreinte

#### Tirage

43 500 exemplaires

#### Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0822-0395 Vol. 25, n° 1

N.B. L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.

Si vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez les faire parvenir à l'adresse suivante :

#### Mairie d'arrondissement

4243, rue de Charlevoix  
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Téléphone : 514-328-4028  
Télécopie : 514-328-4299

Vous pouvez consulter l'Infonord sur notre site Internet, au [ville.montreal.qc.ca/mtlnord](http://ville.montreal.qc.ca/mtlnord)  
Courriel : [info@mtlnord.ca](mailto:info@mtlnord.ca)

## Dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2007

<b>Programme de réaménagement de parcs</b>	<b>1 145 000 \$</b>
Parc Ottawa	800 000 \$
Réaménagement du parc Ménard	100 000 \$
Réaménagement du parc-école Saint-Vincent-Marie	125 000 \$
Travaux divers dans les parcs	120 000 \$
<b>Réparation et mise aux normes des piscines extérieures et des pataugeoires</b>	<b>160 000 \$</b>
<b>Protection des infrastructures</b>	<b>2 195 000 \$</b>
Programme de réfection routière	2 100 000 \$
Mise aux normes des feux de circulation	50 000 \$
Conduits souterrains	45 000 \$
<b>Revitalisation urbaine intégrée – marché public, rue Rolland</b>	<b>200 000 \$</b>
<b>Amélioration du système de gestion des huiles usées aux ateliers mécaniques</b>	<b>130 000 \$</b>
<b>Programme de remplacement de véhicules</b>	<b>300 000 \$</b>
<b>Total du PTI 2007</b>	<b>4 130 000 \$</b>



« Sans compromettre la sécurité routière, l'arrondissement de Montréal-Nord se penche sur des solutions novatrices pour contrer les effets néfastes du sel de déglacage. »

## Pour des artères en santé Gare au sel !

Le sel n'est pas dommageable uniquement pour les artères humaines, mais aussi pour les artères de notre réseau routier, car il contribue à son vieillissement prématuré. En effet, lorsque le sel fait fondre la glace, l'eau de fonte s'infiltré dans les fissures de la chaussée, puis sous l'effet du gel et du dégel, la chaussée se fragilise entraînant l'apparition de nids-de-poule.

De plus, une évaluation scientifique exhaustive d'une durée de cinq ans, réalisée par Environnement Canada, a permis d'établir un rapport de cause à effet démontrant que les sels de voirie, en concentrations suffisantes, représentent un risque pour la faune, la flore et le milieu aquatique. Tous les ans, on épand dans l'arrondissement de Montréal-Nord environ 3 500 tonnes métriques de sels de voirie sur les routes, les rues et les trottoirs pour les rendre plus sécuritaires pour les véhicules et les piétons. L'eau de fonte provenant des routes et des décharges à neige ainsi que les fuites dans les points d'entreposage entraînent l'infiltration de quantités anormalement élevées de chlorures dans le sol, dans la nappe phréatique et dans l'eau de surface. Les dommages s'étendent à la végétation, puis à la faune qui dépend de ces végétaux pour son alimentation ou son abri.

Sans compromettre la sécurité routière, l'arrondissement de Montréal-Nord se penche sur des solutions novatrices pour contrer les effets néfastes du sel de déglacage. L'initiative de l'arrondissement est totalement proactive et volontaire, car aucune loi ne réglemente l'utilisation de sel. En parvenant à une meilleure gestion des sels de voirie et en améliorant les techniques d'épandage et d'entreposage des sels et d'élimination de la neige, l'arrondissement réalisera des économies. En effet, c'est en prévoyant avec exactitude où et quand épandre du sel de voirie que nous réduirons considérablement l'utilisation et l'achat de ces sels.

Au fil des ans et des besoins, les Travaux publics procéderont au renouvellement du parc d'épandeurs en fonction des critères que nous venons de mentionner. Cette année, l'arrondissement a fait l'achat d'un épandeur sophistiqué qui ne dépose que la quantité exacte de sel nécessaire pour déglacer la chaussée, grâce à un ordinateur central qui analyse la température de la chaussée fournie par des capteurs.

Ce nouvel outil et les nouvelles méthodes de travail adoptées par nos employés permettront de mieux gérer la quantité de sel déposée sur la chaussée. Une solution écologique et économique !

## Montréal-Nord sans pesticides Naturellement !

Voilà deux ans que tous les arrondissements de la Ville de Montréal ont adopté un règlement interdisant le recours aux pesticides à l'extérieur des bâtiments. Le règlement prévoit des situations d'exception où l'utilisation de pesticides peut être autorisée à la condition d'obtenir un permis temporaire délivré par l'arrondissement. L'expérience acquise sur le terrain par les inspecteurs en environnement a mené à peaufiner cette réglementation en proposant quelques modifications mineures. De plus, les citoyens ont manifesté leurs inquiétudes quant aux dangers potentiels que représentent les pesticides pour l'environnement et la santé humaine. En adoptant quatre modifications au règlement, le comité exécutif exprime sa volonté d'encadrer adéquatement l'utilisation des pesticides.

### Les quatre modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides

- 1 Le règlement inclut désormais les usines de produits pharmaceutiques à la liste des entrepôts et des usines de produits alimentaires qui font l'objet d'un contrôle très sévère lorsqu'ils appliquent un produit contre la vermine.
- 2 Les exploitants de terrains de golf et de boulingrin doivent préciser à un agent de la mairie d'arrondissement la date de transmission de leur rapport annuel en ce qui a trait au plan de réduction des pesticides qu'ils sont tenus de suivre et joindre ce plan à leur registre d'utilisation de pesticides.
- 3 Le règlement rend maintenant obligatoire l'installation d'une affiche non seulement après une application de pesticides, mais également après l'épandage de biopesticides et de pesticides à faible impact.
- 4 Les arrondissements peuvent élargir la définition de zone sensible pour y inclure les cimetières et les jardins communautaires.

Pour vous aider à jardiner sans pesticides, procurez-vous les publications de la Ville de Montréal.

Elles sont disponibles à la mairie d'arrondissement, au 4243, rue de Charlevoix ou encore dans Internet ([ville.montreal.qc.ca/pesticides](http://ville.montreal.qc.ca/pesticides)).

- Guide d'entretien écologique de la pelouse
- Jardiner sans pesticides... naturellement !
- Maison propre et jardin vert 2006

Renseignements : 514-328-4000



Nouveau règlement à Montréal-Nord



Dès la fin février, il sera interdit de laisser votre moteur en marche inutilement.

Initiative possible d'un arrêté de loi 3014 2006 à la fin de mars.



L'unité mobile de la collecte de RDD (résidus domestiques dangereux) s'arrêtera à Montréal-Nord : le 9 juin et le 22 septembre 2007.



## Êtes-vous prêts pour la collecte des RDD ?

Cette année, l'unité mobile de la collecte de RDD (résidus domestiques dangereux) s'arrêtera deux fois dans l'arrondissement :

- les samedis 9 juin et 22 septembre 2007, de 9 h à 17 h
- dans le stationnement derrière l'aréna de Montréal-Nord, 11212, avenue Garon

### Matières acceptées à la collecte des RDD

- Les restes de peinture latex ou alkyde
- Les huiles à moteur usées
- Les piles alcalines AAA à D
- Les piles rechargeables usées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb
- Les batteries d'auto
- Les produits nettoyants, acides et basiques
- Les solvants comme la térébenthine, le *Varsol*
- Les pesticides
- Le chlore pour piscine et autres oxydants
- Les médicaments périmés
- Les adhésifs, époxy, teintures
- Les aérosols
- Les bouteilles de propane



## Payez vos taxes sans file d'attente

Si le total des taxes municipales comprises dans un compte est de 300 \$ ou plus, vous avez le droit de le payer en deux versements. Dans tous les cas, vous pouvez effectuer un seul paiement.

Le premier versement est exigible le 1<sup>er</sup> mars 2007 et le deuxième, le 1<sup>er</sup> juin 2007. Tout versement effectué après les dates limites entraîne l'ajout de frais d'intérêt et d'une pénalité.

**Renseignements** : 514-872-2305

Site Internet : ville.montreal.qc.ca

Courriel : taxes@ville.montreal.qc.ca

## Modalités de paiement

### Par la poste

Vous devez tenir compte du délai postal quand vous envoyez votre paiement par la poste.

N'envoyez pas d'argent comptant.

Faites des chèques postdatés (le 1<sup>er</sup> mars 2007 et le 1<sup>er</sup> juin 2007) et envoyez-les à l'adresse suivante :

### Services des finances

C.P. 11043  
Succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 4X8

### Auprès de votre institution bancaire

Les institutions bancaires vous offrent diverses façons de faire votre paiement : Internet, transaction bancaire téléphonique ou directement à votre succursale.

Notez que le délai minimal pour une transaction au guichet automatique est de 48 heures, excluant les fins de semaine. N'oubliez pas de tenir compte de ce temps de traitement.

### Dans un bureau d'arrondissement ou un bureau Accès Montréal (BAM)

Vous pouvez payer par chèque, mandat (postal ou bancaire) et carte de débit dans les 19 arrondissements. Plusieurs bureaux limitent le montant qu'ils acceptent en argent comptant. Renseignez-vous.

## Rappels à l'approche du printemps Le ménage du printemps

C'est la contremaîtresse dame Nature qui décidera de la date où nous commencerons le grand ménage. À compter du 1<sup>er</sup> mars, dès que la température extérieure semblera bien installée au-dessus de 3°C, nous amorcerons les opérations du grand nettoyage qui dureront six semaines.

Durant cette période, le passage du balai mécanique n'est pas aussi assidu, mais pour faciliter le grand ménage, nous vous demandons quand même de respecter les panneaux interdisant le stationnement. Dès la fin des opérations du grand ménage du printemps, le passage des balais mécaniques reprend son horaire hebdomadaire.

La propreté demeure un enjeu et une responsabilité que se partagent l'arrondissement et ses citoyens. Unissons nos efforts pour garder l'arrondissement propre :

- en respectant les biens collectifs;
- en déposant nos ordures à la poubelle;
- ou mieux encore, en ramassant un papier qui traîne.

Respectons le bien collectif !

## Les abris temporaires

Les abris temporaires sont autorisés du 1<sup>er</sup> novembre d'une année au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante. Ce n'est pas un poisson d'avril.

Les Travaux publics procèdent à l'achat de nouveaux épandeurs qui, grâce à une nouvelle technologie, déterminent avec précision la quantité de sel laissée sur la chaussée. Quelle économie peut-on ainsi réaliser sur la consommation de sel ?

- A- Plus de 15 %
- B- Plus de 20 %
- C- Plus de 25 %
- D- Plus de 30 %

(source : Environnement Canada)  
Réponse : C





## Acquisition de 25 000 nouveaux documents pour la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

À la séance du conseil municipal de Montréal, le 15 novembre dernier, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est vu octroyer un montant de 864 700 \$ par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal en vue de l'acquisition de 25 000 documents destinés à la nouvelle bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

À son inauguration en mai 2006, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord avait déjà profité d'un budget important de l'arrondissement de plus de 240 000 \$ pour l'achat de 6 000 livres. Or, étant donné l'engouement pour la lecture et l'enthousiasme des usagers de la nouvelle bibliothèque, la quasi-totalité des documents était en circulation tout juste quatre jours après l'ouverture. La directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, madame Céline Dénommée, est ravie de recevoir cette somme importante qui permet d'accélérer le développement de la collection de démarrage, compte tenu de la superficie de la bibliothèque qui permet de recevoir 45 000 documents. À cet égard, elle affirme : « Après quelques mois de fonctionnement, nous avons pu déterminer les besoins précis des résidents du secteur nord-est, qui sont les principaux usagers de la Maison culturelle et communautaire. L'octroi de ce montant nous permettra donc d'acquérir de beaux livres parmi les éditions récentes pour les jeunes comme pour les adultes. »

L'arrondissement n'a pas tardé à enclencher le processus d'acquisition de même que la préparation matérielle de ces 25 000 documents. Tout sera mis en œuvre afin que la nouvelle collection soit disponible au printemps 2007 au plus tard. Les membres du conseil d'arrondissement se réjouissent de cet investissement qui incite les citoyens à la lecture et à la fréquentation des bibliothèques de quartier.

## Calendrier 2007 des assemblées du conseil d'arrondissement

Nous vous invitons à assister aux assemblées publiques du conseil d'arrondissement. Vous pourrez poser une question sur un sujet qui vous préoccupe, soumettre une idée ou formuler une demande à l'un des élus de l'arrondissement. Une période de questions de 30 minutes est allouée aux citoyens. L'ordre du jour et les procès-verbaux sont disponibles à la mairie d'arrondissement\* ou sur notre site Internet ([ville.montreal.qc.ca/mtlnord](http://ville.montreal.qc.ca/mtlnord)).

\* Vous aurez à acquitter des frais pour la photocopie.



*Avez-vous acheté la médaille annuelle de votre chien?*

Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement ont lieu le troisième mercredi du mois (sauf juillet et décembre), à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, accès par le 11155, avenue Hébert.

### Dates des séances :

17 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 16 mai, 20 juin, 15 août, 19 septembre, 17 octobre et 21 novembre 2007.

## Vivre en ville avec un chien

Devenir propriétaire d'un chien, c'est accepter d'être civilement responsable de lui et d'en prendre soin. Le propriétaire doit toujours rester maître de son chien. Quelques règles de base doivent être respectées pour vivre avec son chien en harmonie dans un arrondissement aussi peuplé que le nôtre.

### Rappel de quelques règles de base pour bien vivre avec son chien en ville

- Aucun acte de cruauté n'est toléré envers les animaux.
- Tenez en laisse votre chien lorsque vous le promenez dans les rues ou sur les trottoirs.
- Ramassez immédiatement toute déjection de votre chien sur la voie publique ou sur un terrain privé.
- Devenez membre de l'Association canine de Montréal-Nord et utilisez l'aire d'exercice pour chien au parc Pilon.
- Surveillez votre chien afin d'éviter qu'il cause des blessures (aux personnes ou à d'autres animaux) ou qu'il endommage les biens d'autrui.
- Interrompez les aboiements de votre chien.
- Empêchez votre chien de boire aux fontaines et de se baigner dans un bassin décoratif de parc.
- Achetez annuellement sa médaille\*.

#### \* Médaille pour chien

Tout chien de 60 jours et plus doit porter un collier et une médaille d'identité. La médaille est le moyen le plus rapide pour retrouver un chien égaré.

**Prix :** 25 \$; gratuit pour un chien-guide destiné à une personne non voyante ou malentendante, sur présentation d'une preuve médicale.

En vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Vous pouvez vous procurer cette médaille aux endroits suivants :

- Bureau d'accueil aux citoyens de la mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi, 514-328-4000
- Royaume canin et félin, 6000, boul. Henri-Bourassa Est, 514-325-9658
- Boutique d'animaux Neptune, 10561, boul. Pie-IX, 514-325-9659
- Le Chic Canin Henri-Bourassa, 3758, boul. Henri-Bourassa Est, 514-322-6572
- Clinique vétérinaire Dr C. Benoît, 4945, boul. Henri-Bourassa Est, 514-324-9872

## Lequel des travaux de rénovation suivants nécessite l'obtention d'un permis de construction ?

- A- L'installation d'une terrasse.
- B- La peinture.
- C- La réfection de la toiture.
- D- La réparation de joints de brique.

**Réponse :** A  
Pour obtenir des renseignements sur les permis, n'hésitez pas à communiquer avec la Division des permis et inspections : 514-328-4017.



# infos ENVIRONNEMENTALES



## Plan de carrière de nos matières recyclables

### Qui ramasse les matières recyclables de l'arrondissement ?

Depuis l'entrée en vigueur de la première phase de la collecte sélective dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en août 2003, c'est l'entreprise EBI qui assure la collecte des matières recyclables. Le contrat a été accordé par soumission publique selon des données très précises. À l'approche de la deuxième phase, un nouvel appel d'offres se prépare avec la plupart des mêmes critères, entre autres la collecte sélective avec l'utilisation de sacs pour plusieurs citoyens. En effet, l'expérience antérieure a démontré que cette méthode facilite la vie du citoyen, de l'arrondissement et de l'entreprise. En effet, le citoyen ne trie pas les matières recyclables, l'arrondissement reste propre et la collecte est plus rapide et plus sécuritaire.

### Qu'advient-il des matières recyclables ?

Les matières recyclables prennent la route de centres de tri situés à Joliette. Dès leur arrivée, les sacs sont pesés et les matières, triées, classées et mises en ballots, sauf le verre qui est entreposé dans des conteneurs, avant d'être acheminées aux divers centres de transformation.

### À l'aube de la 2<sup>e</sup> phase de la collecte sélective des matières recyclables

Pour quelques mois encore, la collecte sélective n'est accessible qu'aux résidents des immeubles de cinq logements et moins. Les citoyens qui font partie de cette 1<sup>re</sup> phase doivent déposer leur sac en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte, soit le lundi de chaque semaine. Nous invitons tous les autres résidents à venir déposer leurs matières recyclables au lieu de dépôt aménagé à cet effet à l'arrière de l'aréna Henri-Bourassa, 12000, boulevard Rolland.

Quelle matière recyclée utilise-t-on pour fabriquer l'intérieur de la coque d'un kayak ?



Réponse : plastique

MATIÈRES RECYCLABLES	TRANSFORMATION
<b>Papier et carton</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produits hygiéniques</li> <li>■ Papeterie</li> <li>■ Papier journal</li> <li>■ Boîtes d'oeufs</li> <li>■ Panneaux isolants</li> <li>■ Annuaires téléphoniques</li> <li>■ Matériaux de construction</li> <li>■ Boîtes de carton</li> </ul>
<b>Verre</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bouteilles</li> <li>■ Bocaux et pots de toutes sortes</li> <li>■ Laine isolante</li> <li>■ Sablage au jet de verre</li> </ul>
<b>Métaux</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pièces de moteur</li> <li>■ Structures d'acier</li> <li>■ Boîtes de conserve</li> <li>■ Canettes</li> <li>■ Papier d'emballage</li> <li>■ Pièces d'automobile</li> <li>■ Mobilier de jardin</li> <li>■ Outils</li> <li>■ Assiettes d'aluminium</li> </ul>
<b>Plastique</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bacs à fleurs</li> <li>■ Tapis</li> <li>■ Tuyaux de drainage</li> <li>■ Bancs de parc</li> <li>■ Clôtures</li> <li>■ Pièces d'automobile</li> <li>■ Vêtements</li> <li>■ Jouets</li> <li>■ Contenants</li> <li>■ Kayak</li> </ul>



## La politique de l'arbre

L'arbre urbain est un être vivant, un voisin et un allié indéniable. Il naît, vit et meurt. Comme il peut être victime de maladies ou de mauvais traitements, il est important de le protéger et de favoriser sa croissance et sa multiplicité. Rédigée en 2005 par l'administration municipale, en collaboration avec les arrondissements, la politique de l'arbre propose une série d'outils et d'actions dans le but d'augmenter le capital arboricole de Montréal et de ses arrondissements. L'arbre urbain est soumis à des pressions importantes qui mettent en péril sa santé, sa croissance, sa longévité et sa survie. La situation est plus préoccupante dans un arrondissement densément construit comme Montréal-Nord, car la forêt urbaine ne peut se régénérer d'elle-même.

### Quelques bienfaits apportés par l'arbre

- **Il met en valeur le paysage.**  
Il ajoute du cachet aux artères et aux maisons.
- **Il améliore la qualité de l'environnement.**  
Il assainit et rafraîchit l'air, procure de l'ombre, sert d'écran sonore, coupe le vent et capte les poussières.
- **Il augmente la qualité de vie du quartier.**  
Il réduit le stress, procure un sentiment de paix et crée de l'intimité.
- **Il a une valeur économique.**  
Il augmente la valeur des propriétés et réduit les frais de chauffage et de climatisation.
- **Il joue un rôle patrimonial.**  
Il témoigne, par son âge, du patrimoine et de l'identité culturelle et historique et rappelle au citoyen l'histoire de sa ville.

### Quelques chiffres à l'appui \*

- Un arbre mature peut fournir l'équivalent de la ration quotidienne d'oxygène de quatre personnes.
- Un arbre moyen absorbe 2,5 kg de carbone par année.
- Un arbre en santé peut capter 7 000 particules en suspension par litre d'air.
- Pendant une saison de croissance, un érable à sucre d'environ 30 cm de diamètre peut prélever une bonne quantité de métaux lourds, à savoir : 60 mg de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb.
- La présence d'un arbre près d'une maison peut réduire de 30 % la dépense énergétique nécessaire à la climatisation.
- En milieu résidentiel, l'arbre peut augmenter la valeur immobilière de plus de 18 %.

## Actions proposées dans la politique de l'arbre et réalisées par l'arrondissement

### Sur le domaine public

- Tous les arbres publics de Montréal-Nord ont été inventoriés, afin de bien comprendre la composition et la qualité du patrimoine arboricole. Les données recueillies (essence, emplacement, âge, envergure, état de santé, valeur, historique des interventions et des plaintes, etc.) servent à établir les stratégies d'action pour le programme d'entretien, l'évaluation des essences, le remplacement d'arbres malades ou dangereux, etc.
- L'arrondissement apporte un soin méticuleux à diversifier les essences d'arbres des nouvelles plantations, afin d'éviter les problèmes de pathologie végétale.
- Il favorise la cohabitation harmonieuse des plantations et des infrastructures.
- L'équipe d'horticulture maintient ses bonnes habitudes de plantation. Elle s'assure de creuser une fosse suffisamment spacieuse, afin de maximiser la croissance des arbres de rue.
- L'arrondissement a établi des règles strictes pour l'abattage d'un arbre public. Cette solution de dernier recours doit se limiter à des raisons justifiables : mort, maladie, dépérissement, danger, espèce indésirable en ville ou nuisance à la croissance d'un arbre voisin.
- L'équipe d'horticulture a recours à des programmes d'entretien différents pour les arbres de rue nouvellement transplantés, les arbres matures sur rue et ceux dans les nouveaux parcs et sur les places publiques.

### Sur le domaine privé

- L'arrondissement a réglementé l'abattage des arbres sur les terrains privés (voir l'encadré pour le résumé du règlement).
- Le règlement de Montréal-Nord a inclus des dispositions obligeant les propriétaires à protéger les arbres et leurs racines pendant les travaux de construction.

### Résumé du règlement relatif à l'abattage d'arbres sur la propriété privée

Aucun citoyen ne peut abattre, laisser abattre ou faire abattre un arbre sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation pour les arbres décrits ci-dessous :

- un arbre ayant un tronc de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 130 cm au-dessus du niveau normal du sol et situé en façade du bâtiment;
- un arbre ayant un tronc de plus de 30 cm de diamètre mesuré à 130 cm au-dessus du niveau normal du sol et situé ailleurs sur la propriété privée;
- un arbre ou arbuste situé dans une pente de plus de 25 % d'inclinaison moyenne et de plus de 5 m de hauteur.

### Marche à suivre pour obtenir un certificat d'autorisation

- Remplir une demande d'autorisation par arbre et la déposer au 4243, rue de Charleroi.
- Acquitter les frais de 25 \$ par arbre, exigibles pour l'étude de la demande. Par la suite, un inspecteur de l'arrondissement fera une visite.

Tout arbre ou arbuste abattu doit être remplacé dans les 12 mois suivant la date de délivrance du certificat d'abattage, selon certaines conditions.

Renseignements : 514-328-4098



Photo : François Larivière

## Théâtre-Salle Désilets

Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin

### Les envahisseurs

Le petit théâtre du Nord  
Le dimanche 18 mars 2007, à 20 h

### Renseignements et billetterie

Prix : 17 \$ le billet  
**Bibliothèque Henri-Bourassa** : 514-328-4132  
Du lundi au jeudi, de 10 h à 21 h  
Le vendredi, de 9 h à 17 h  
Le samedi et le dimanche, de 10 h à 17 h  
5400, boulevard Henri-Bourassa Est  
**Espace 7000** : 514-328-3817  
Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 h  
Le vendredi, de 8 h 30 à 12 h  
700, rue Marie-Victorin

Les sièges sont réservés, et les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables. Toutes les taxes sont incluses.

## Maison culturelle et communautaire

Salle de spectacle, 12004, boulevard Rolland

### Les jeudis du théâtre

#### Chinoiseries

Les Productions À tour de rôle  
Le jeudi 29 mars 2007, à 20 h

Rencontre autour de la création.  
Une discussion avec les artistes et les artisans de la pièce est prévue, le soir même de la représentation, à 19 h.

**Les Voyagements**  
Le théâtre en itinérance

#### Avaler la mer et les poissons

Théâtre de la Manufacture  
Le jeudi 19 avril 2007, à 20 h

### Spécial vendredi 13 – Pour tous

#### Le fantôme de Canterville

Théâtre des 4 Coins  
Le vendredi 13 avril 2007, à 20 h

### Les vendredis de la danse

#### Perspective élastique

Rubberbandance Group  
Le vendredi 16 mars 2007, à 20 h

### Les samedis de la musique

#### La Shunta

Le samedi 24 mars 2007, à 20 h

#### Marie-Thérèse Fortin chante Barbara

Le samedi 28 avril 2007, à 20 h

Photo : Nathalie Galazkat



### Les lundis ONF à la Maison

#### Cinéma

#### Printemps fragiles

Le lundi 19 mars 2007, à 19 h

#### Marron – la piste créole en Amérique

Le lundi 30 avril 2007, à 19 h

### Les dimanches famille

#### Musique, théâtre, variétés, cinéma

#### Cargo

#### Théâtre incliné

Le dimanche 4 mars 2007, à 14 h

Le spectacle sera suivi d'un atelier-rencontre avec les artistes.

À partir de 7 ans

### Semaine du congé scolaire

#### Le monde merveilleux du Dixie (8 à 14 ans)

Jeunesses Musicales du Canada  
Le mardi 6 mars 2007, à 14 h

Entrée libre (places limitées)

#### Les petits pieds du bonheur

Cinéma d'animation  
Le mercredi 7 mars 2007, à 12 h 30 et 15 h 30

Entrée libre (places limitées)

#### Rythmo-Rigolo (3 à 7 ans)

Jeunesses Musicales du Canada  
Le jeudi 8 mars 2007, à 10 h

Entrée libre (places limitées)

### Festival Petits bonheurs



Billets disponibles à la Maison culturelle et communautaire au prix de 3 \$ par personne.

#### La mer en pointillés (à partir de 3 ans)

Buffou théâtre (France)  
Le dimanche 6 mai 2007, à 14 h  
Le lundi 7 mai 2007, à 10 h

#### Mitchou et moi (18 mois à 5 ans)

Compañía Nía, Sylvie Nys (Espagne)  
Le mercredi 9 mai 2007, à 10 h

#### Toot Ouïe (18 mois à 6 ans)

Compagnie Ramodal (France)  
Le jeudi 10 mai 2007, à 10 h

Photo : Blandine Rozé

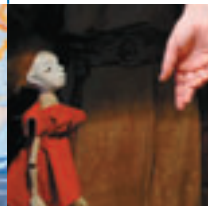


Photo : Rolline Laporte

## Expositions

La salle d'exposition de la Maison culturelle et communautaire permet d'accueillir des artistes professionnels et amateurs tout au long de l'année. C'est l'occasion de découvrir et d'apprécier les arts visuels dans toute leur diversité. Tous les détails sur nos prochaines expositions seront disponibles sous peu. Informez-vous !

### Politique de la billetterie

- Les activités présentées par la Maison culturelle et communautaire sont gratuites, sauf indication contraire.
- Un laissez-passer donne accès aux activités. Les citoyens de Montréal-Nord peuvent se procurer leur laissez-passer deux semaines (jour pour jour) avant la représentation et les citoyens des autres arrondissements de Montréal, une semaine avant.
- Vous pouvez vous procurer deux laissez-passer par personne pour les activités **adulte** et quatre pour les activités **famille**, en vous présentant au **comptoir d'accueil** de la Maison culturelle et communautaire avec une preuve de résidence.
- Les laissez-passer qui n'auront pas été distribués seront offerts aux personnes intéressées le jour même de l'activité, au lieu et à l'heure de l'activité.

**Note : Les laissez-passer sont valides jusqu'à 10 minutes avant la représentation.**

### Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord

12004, boulevard Rolland  
Du lundi au vendredi, de 8 h à 21 h  
Le samedi et le dimanche, de 8 h à 18 h

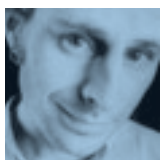
Renseignements : 514-328-5640  
[ville.montreal.qc.ca/mtlnord](http://ville.montreal.qc.ca/mtlnord)

Photo : Alex Margineanu

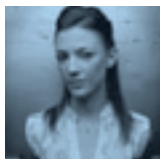




Léopold Senghor



Nicolas Dickner



Marie-Hélène Poitras



Rita Amabili



Olivier Charbonneau



Albert Mondor

## La bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

### Une bibliothèque qui prend du volume

Afin de mieux répondre aux besoins de culture, d'information et de formation continue des citoyens de Montréal-Nord, en 2006, l'arrondissement inaugurerait une nouvelle bibliothèque intégrée dans la Maison culturelle et communautaire implantée dans le secteur nord-est. Les citoyens ont signifié la pertinence de cette bibliothèque en y empruntant près de 10 000 documents par mois depuis l'ouverture. Vers la fin de 2006, l'arrondissement a reçu une subvention spéciale afin d'acquérir des livres pour garnir les tablettes de cette nouvelle bibliothèque. Cet octroi permet d'améliorer l'offre de service aux citoyens. Grâce à l'achat d'environ 25 000 documents, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire pourra mieux jouer son rôle d'équipement culturel de premier plan, mais également celui d'outil d'intégration et de développement social favorisant un milieu de vie agréable.

### La culture encore plus facilement accessible dans les bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord

Il est dorénavant possible d'emprunter GRATUITEMENT les **documents audiovisuels** qu'offrent les bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord. Que vous soyez un brin mélomane ou cinéophile, vous pouvez bénéficier de l'intéressant éventail de **CD**, de **vidéocassettes** ou de **DVD** que possèdent les bibliothèques de l'arrondissement. La collection comprend des documents populaires et classiques.

## Conférences et animation dans les bibliothèques

### Conférences et animation pour les adultes

Février est maintenant considéré comme le Mois de l'histoire des Noirs. Les bibliothèques présentent donc deux activités liées à cette thématique. Un conférencier africain vient nous entretenir du célèbre poète et président sénégalais Léopold Senghor, dans la foulée du centième anniversaire de sa naissance.

#### Léopold Senghor : L'œuvre littéraire

Conférencier : Guy V. Amou  
Bibliothèque Henri-Bourassa  
Le mardi 6 février 2007, à 19 h

#### Léopold Senghor : L'œuvre politique

Conférencier : Guy V. Amou  
Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire  
Le mardi 20 février 2007, à 19 h

### La globalisation des marchés et ses alternatives

Conférencière : Manon Des Ruisseaux  
Conférence au cours de laquelle sont vulgarisés les enjeux actuels de la nouvelle économie mondiale.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire  
Le mercredi 21 mars 2007, à 19 h

### Les grands courants artistiques et la musique

Conférencière : Claire Villeneuve  
Cette conférencière dépeint les grands courants artistiques qui ont influencé la musique.

Bibliothèque Henri-Bourassa  
Le mardi 27 mars 2007, à 19 h

### Des mots de la relève

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois et Montréal, capitale mondiale du livre, s'associent avec enthousiasme aux activités célébrant le cinquantième anniversaire du Conseil des arts de Montréal, avec une lecture spectacle intitulée **DES MOTS DE LA RELÈVE**.

Cet événement qui valorise 10 auteurs de la relève littéraire montréalaise est animé par deux représentants de ces auteurs, soit Nicolas Dickner et Marie-Hélène Poitras.

En écho aux mots des écrivains, François Désaulniers, auteur-compositeur-interprète, assurera la partie musicale.

Maison culturelle et communautaire, salle 203  
Le mercredi 18 avril 2007, à 19 h

### De l'idée aux livres

Conférencière : Rita Amabili  
Une conférencière décrit les étapes qui mènent de l'idée au livre.

Bibliothèque Henri-Bourassa  
Le mercredi 25 avril 2007, à 19 h

### La bande dessinée, une littérature aussi pour les adultes

Conférencier : Olivier Charbonneau  
Cet expert de la bande dessinée vient expliquer les grands courants de ce genre littéraire.

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire  
Le mardi 1<sup>er</sup> mai 2007, à 19 h

### Techniques de jardinage écologique

Conférencier : Albert Mondor  
Ce spécialiste du jardinage vient démontrer les possibilités écologiques dans la pratique de cette activité.

Bibliothèque Henri-Bourassa  
Le mercredi 16 mai 2007, à 19 h

### Navette Biblio (rencontre des aînés)

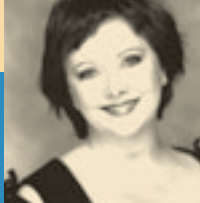
Un service de transport en autobus vers les bibliothèques est offert aux aînés. Les arrêts prévus au circuit sont les résidences du boulevard Gouin.

Bibliothèque Henri-Bourassa  
Un mardi sur trois, à 13 h 30

**Calendrier 2007** : 20 février, 13 mars, 3 avril, 24 avril, 15 mai, 5 juin, 26 juin, 17 juillet, 7 août, 28 août, 18 septembre, 9 octobre, 30 octobre, 20 novembre et 11 décembre.

**Renseignements** : 514-328-4144





Francine Ruel



Hélène Cossette

## Les Mots partagés

Les Mots partagés sont des ateliers où des Montréalais d'origines diverses se rencontrent et partagent lectures, expériences et réflexions, afin de mieux connaître la richesse de la culture québécoise. Les ateliers se tiendront les jeudis à 18 h 30.

Bibliothèque Henri-Bourassa

**Calendrier 2007** : 22 février et 8 mars.

### Rencontre d'auteur avec Francine Ruel

Dans le contexte des ateliers des **Mots partagés\***, Francine Ruel vient nous raconter son métier d'écrivain, ses plaisirs partagés et ses petits bonheurs.

Bibliothèque Henri-Bourassa

Le mercredi 28 mars, à 18 h 30

\* Ce projet est réalisé conjointement par la Ville de Montréal et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec.

**Renseignements : 514-328-4144**

*Bienvenue à tous !*

## Animations pour les enfants

### Spectacles pour les 3 à 5 ans

#### Le rêve de Binette

Invité : La Simagrée, Théâtre de marionnettes

Rendez-vous en musique et en chansons avec Albertine, Binette et son amie Blondie, Hector l'oursou, Jack le Loup et monsieur Le Rat.

Bibliothèque Henri-Bourassa

Le mercredi 11 avril 2007, 10 h et 13 h 30

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Le jeudi 12 avril 2007, 10 h et 13 h 30

#### Rencontre d'auteur avec Hélène Cossette

Hélène Cossette est l'auteure d'une série de romans jeunesse qui met en vedette une souris journaliste vivant dans la voiture d'un célèbre reporter.

À l'automne 2004, son roman *Feuille de chou* a remporté le prix Cécile-Gagnon 2004. Venez à sa rencontre.

Bibliothèque Henri-Bourassa

Le jeudi 10 mai 2007, à 9 h 30

## Les ateliers du samedi

Une fois par mois, le samedi à 14 h, un atelier d'animation du livre est offert dans l'une de vos bibliothèques.

### Contes en mots et en images (3 à 5 ans)

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

#### Calendrier 2007

13 janvier : Le ciel magique

10 février : Devine combien je t'aime

10 mars : Pas de taches pour une girafe

7 avril : Joyeuses Pâques, Fenouil !

5 mai : Bon anniversaire, maman !

### Animaginaire (6 à 9 ans)

Bibliothèque Henri-Bourassa

#### Calendrier 2007

27 janvier : Tous les soirs du monde

24 février : Où va la neige ?

24 mars : Pas de bébé pour Babette

21 avril : La princesse dans un sac ou l'univers

19 mai : Les pommes de M. Peabody

### Belles histoires du pays des livres (8 ans et plus)

Bibliothèque Charleroi

#### Calendrier 2007

17 février : Mon fabuleux tour de magie

17 mars : Le lièvre et la tortue

14 avril : Mon meilleur ami

12 mai : Bonne fête à toutes les mamans !

### Les livres s'envolent (5 ans et plus)

Bibliothèque Belleville

#### Calendrier 2007

3 février : Un cœur pour deux

3 mars : Souris petite coquine

31 mars : Une poule super chouette

28 avril : La cité des oiseaux

26 mai : Fêtons maman

## Semaine du congé scolaire 2007

### Activités pour toute la famille

#### Virus contre-attaque

Un spectacle de ventriloque destiné à un jeune public.

Bibliothèque Henri-Bourassa

Le lundi 5 mars 2007, à 14 h

Bibliothèque Charleroi

Le mardi 6 mars 2007, à 14 h

Bibliothèque Belleville

Le mercredi 7 mars 2007, à 14 h

Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

Le jeudi 8 mars 2007, à 14 h

#### Petits Génies

*Grand tournoi entre les bibliothèques*

Les équipes qualifiées s'affrontent tout au long de la semaine, donnant la chance à tous les participants de jouer au moins deux matchs. Le calendrier, précisant les équipes, le lieu et la date des matchs, durant le congé scolaire, sera fourni à votre bibliothèque.

#### Grande finale

Bibliothèque Henri-Bourassa

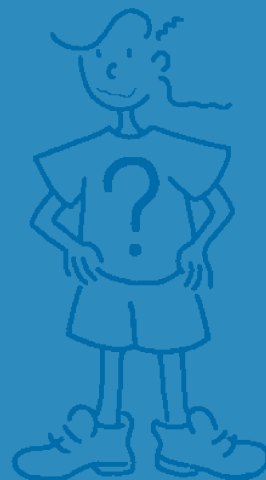
Le jeudi 8 mars 2007, à 15 h

#### Les films en rafale

*Présentation de films sur écran, dans toutes les bibliothèques*

Du 5 au 9 mars 2007

L'horaire des projections sera fourni à votre bibliothèque en février 2007.



#### Bibliothèque Henri-Bourassa

5400, boulevard Henri-Bourassa Est

Section adultes : 514-328-4125

Section enfants : 514-328-4134

#### Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

12002, boulevard Rolland

Sections adultes et enfants : 514-328-5626

#### Bibliothèque Charleroi

4740, rue de Charleroi

Section adultes : 514-328-4135

Section enfants : 514-328-4138

#### Bibliothèque Belleville

10400, avenue de Belleville

Sections adultes et enfants : 514-328-4140



# infos SPORTIVES



Combien d'arbres publics compte le territoire montréalais, excluant les municipalités reconstituées en 2006 ?

- A- Environ 375 000 arbres.
- B- Environ 475 000 arbres.
- C- Environ 575 000 arbres.
- D- Environ 675 000 arbres.

Réponse : D



## Activités aquatiques - Hiver 2007

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, nous vous offrons plusieurs activités telles que des cours de natation, d'aquagym et de sauvetage ainsi que plusieurs heures de natation libre. De plus, vous avez la possibilité de vous joindre à nos trois clubs sportifs : le club de natation, le club de plongeon et le club de nage synchronisée.

Nos cours de natation de la session d'hiver 2007 se terminent le 23 mars à la piscine Henri-Bourassa et le 1<sup>er</sup> avril à la piscine Calixa-Lavallée.

Si vous désirez vous inscrire aux cours de natation ou obtenir plus de renseignements sur nos périodes de natation libre, vous pouvez communiquer avec la piscine de votre choix, de 17 h à 22 h, du lundi au vendredi.

### COURS DE SAUVETEUR NATIONAL ET COURS DE PREMIERS SOINS - général option piscine

<b>But</b>	Apprendre les techniques fondamentales de même que les principes et les processus décisionnels de sauvetage qui aideront le surveillant-sauveteur à évaluer les diverses situations et à s'y adapter en fonction du milieu aquatique.
<b>Préalables</b>	Détenir une Croix de bronze et avoir 16 ans.
<b>Frais</b>	100 \$ (examen et manuel en sus) pour les résidents; frais payables à l'inscription
<b>Horaire Premiers soins - général</b>	<b>Total de 16 heures de formation</b> pas d'examen, évaluation tout au long du cours par le moniteur les samedis 10 et 17 février, de 14 h à 18 h les dimanches 11 et 18 février, de 14 h à 18 h
<b>Piscine Calixa-Lavallée</b>	
<b>Piscine Henri-Bourassa</b>	les vendredis 9 et 16 mars, de 17 h à 21 h les samedis 10 et 17 mars, de 14 h à 18 h
<b>Horaire Sauveteur national</b>	<b>Total de 40 heures de formation</b> Congé les 7 et 8 avril (Pâques)
<b>Piscine Calixa-Lavallée</b>	samedi et dimanche, de 14 h à 18 h, du 17 mars au 28 avril examen le 29 avril, de 15 h à 19 h
<b>Piscine Henri-Bourassa</b>	vendredi, de 17 h à 21 h, et samedi, de 14 h à 18 h, du 20 avril au 19 mai examen le 26 ou 27 mai, de 16 h à 19 h
<b>Inscriptions</b>	à la piscine de votre choix du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h, dès le 29 janvier

## Natation libre

L'entrée est gratuite pour tous

PISCINE HENRI-BOURASSA			
Date	Jour	Heure	Clientèle
Du 13 janvier au 23 mars	lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h	adulte
	lundi	22 h à 23 h	adulte
	du mardi au vendredi	21 h 30 à 23 h	adulte
Du 5 au 9 mars (congé scolaire)	samedi	14 h à 16 h	familiale
	dimanche	13 h à 16 h	familiale
Du 5 au 9 mars (congé scolaire)	du lundi au vendredi	13 h à 16 h	familiale

PISCINE CALIXA-LAVALLÉE			
Date	Jour	Heure	Clientèle
Du 15 janvier au 1 <sup>er</sup> avril	du lundi au vendredi, sauf le jeudi	21 h à 22 h 30	adulte
	samedi	13 h à 16 h	familiale
	dimanche	13 h à 16 h	familiale
Du 5 au 9 mars (congé scolaire)	du lundi au vendredi	13 h à 16 h	familiale

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

<b>Piscine Calixa-Lavallée</b>	11345, avenue Pelletier Tél. : 514-328-4170, de 17 h à 22 h, du lundi au vendredi
<b>Piscine Henri-Bourassa</b>	12005, avenue Laurier Tél. : 514-328-4171, de 17 h à 22 h, du lundi au vendredi



Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la natation libre, l'adulte doit être présent en tout temps à la piscine et doit veiller constamment sur l'enfant qui mesure moins de 1,22 m (48 pouces), qui souffre d'un handicap ou qui ne sait pas nager.



## Horaire du congé scolaire 2007

### Patinage libre

Gratuit pour tous

Aréna de Montréal-Nord		
Lundi	5 mars	11 h à 12 h 30 16 h 15 à 17 h 30
Mardi	6 mars	13 h 30 à 15 h
Mercredi	7 mars	9 h 15 à 10 h 30 (bouts de chou) 13 h 30 à 15 h
Jeudi	8 mars	11 h 30 à 13 h
Vendredi	9 mars	13 h à 14 h 30 16 h 15 à 17 h 30
Samedi	10 mars	19 h 45 à 21 h
Aréna Henri-Bourassa		
Lundi	5 mars	9 h 30 à 11 h 13 h 30 à 15 h
Mardi	6 mars	11 h 15 à 13 h 30 (aînés seulement) 16 h 15 à 17 h 30
Mercredi	7 mars	10 h à 12 h 16 h 15 à 17 h 30
Jeudi	8 mars	9 h 30 à 11 h 16 h 15 à 17 h 30
Vendredi	9 mars	9 h 15 à 10 h 30 (bouts de chou) 10 h 30 à 12 h
Samedi	10 mars	11 h 45 à 13 h
Dimanche	11 mars	16 h 45 à 18 h
Aréna Fleury		
Lundi	5 mars	16 h 15 à 17 h 30
Mardi	6 mars	11 h à 12 h 30
Mercredi	7 mars	16 h 15 à 17 h 30
Jeudi	8 mars	9 h 15 à 10 h 30 (bouts de chou) 10 h 30 à 12 h 19 h 15 à 20 h 30 (adultes seulement)
Vendredi	9 mars	10 h 30 à 12 h
Samedi	10 mars	15 h 45 à 17 h
Dimanche	11 mars	13 h 45 à 15 h

## Baseball mineur – Inscription 2007

### Dates

Les vendredis 23 et 30 mars et 6 avril 2007

### Documents à apporter

- Une preuve de résidence de 2007 (ex. : un compte d'Hydro-Québec, un compte de téléphone)
- Une preuve d'âge de l'enfant (ex. : carte bleue d'hôpital, bulletin scolaire en date de 2007).

### Frais

**Catégories Atome à Midget inclusivement : 130 \$**  
(année de naissance : de 1991 à 1998 inclusivement)

### Renseignements

Micheline Plante  
Téléphone : 514-326-9733  
11341, avenue Salk  
Montréal-Nord H1G 4Y6

### Camps de mise en forme

Du 16 mars au 28 mai 2007  
Gymnase Henri-Bourassa

### Les vendredis

Bantam et Midget, de 19 h à 20 h

### Les dimanches

Atome et Moustique, de 16 h à 17 h 30  
Pee wee, de 17 h 30 à 19 h

### Dates des tournois

Tournoi Moustique :  
du 23 au 29 juin 2007, au parc Charleroi

Tournoi Midget :  
du 16 au 22 juillet 2007, au parc Sauvé

## Ringuette

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la tenue du 10<sup>e</sup> tournoi de *RINGUETTE 96 MONTRÉAL-NORD* qui aura lieu du 12 au 25 mars 2007, aux aréna Fleury et Henri-Bourassa.

Cet événement nous permet d'offrir à nos 850 jeunes athlètes (de 3 à 21 ans) un tournoi de qualité au cours duquel toutes les joueuses pourront s'amuser dans une atmosphère de plaisir, de franche camaraderie et de saine compétition. Nous vous attendons en grand nombre.

## Suggestions d'activités hivernales, si dame Nature le permet !

### Glissoire au parc Pilon

Venez dévaler la pente enneigée nouvellement aménagée au parc Pilon ! Apportez votre traîneau, votre luge ou un autre équipement de glisse.

### Patinoires extérieures aux parcs Saint-Laurent, Sauvé et Carignan

Une patinoire destinée au hockey et une autre pour le patinage libre ont été aménagées dans chacun de ces parcs.



# emplois D'ÉTÉ 2007



Quelle distance doivent parcourir les opérateurs de balais mécaniques pour sillonner toutes les rues de la Ville de Montréal ?

- A- Presque la distance entre Montréal et Vancouver.
- B- Presque la distance entre Montréal et Québec.
- C- Presque la distance entre Montréal et Gaspé.
- D- Presque la distance entre Montréal et Miami.

Réponse : A  
Soit 4 178 km de rue  
(pour les 19 arrondissements  
de la Ville de Montréal).



## Soumission de candidature

### Marche à suivre

Les candidats doivent remplir un formulaire intitulé *Demande d'emploi*, de la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord.

Pour le secteur aquatique et celui des camps de jour, le formulaire est disponible au Centre de loisirs, au 11121, avenue Salk. Pour le secteur des loisirs, le formulaire est disponible à la Division des ressources humaines, au 4255, place de l'Hôtel-de-Ville.

Vous devez retourner le formulaire à l'endroit où vous l'avez obtenu.

La date limite pour le retour des formulaires dûment remplis est le jeudi **29 mars 2007**.

### Information générale

Tous les postes offerts peuvent être occupés aussi bien par des femmes que par des hommes.

La priorité est donnée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Ceux qui désirent postuler à plusieurs emplois doivent remplir une demande par secteur et sont priés d'indiquer l'ordre de priorité des postes désirés.

Pour les postes du secteur des camps de jour, les candidats doivent inclure deux photos de format passeport.

### Condition obligatoire

Les candidats doivent fournir la preuve de leur dernière fréquentation scolaire (bulletin ou diplôme).

Les candidats doivent satisfaire aux exigences d'une enquête de réputation.

De plus, les candidats doivent être disponibles en tout temps pendant la période d'embauche, selon les besoins de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## Secteur des camps de jour

### Poste –

### Coordonnateur du programme des camps de jour pour les 6 à 11 ans

#### Sélection par entrevue

#### Fonctions

Planifier, organiser et superviser le programme d'activités.

#### Exigences

- Avoir fait des études en éducation physique, en techniques de loisirs ou dans un domaine connexe.
- Avoir de l'expérience dans le domaine de l'animation récréative, spécialement auprès des jeunes de 6 à 11 ans.
- Posséder un permis de conduire valide et une automobile.
- Avoir suivi un cours de premiers soins.
- Être disponible du 28 mai jusqu'au 17 août 2007.

#### Durée de l'emploi

12 semaines, du 28 mai au 17 août 2007 inclusivement.

#### Horaires de travail

4 semaines de précamp de 40 heures, 7 jours sur 7.

7 semaines de camp de 40 heures, du lundi au vendredi.

1 semaine de postcamp de jour de 40 heures, du lundi au vendredi.

#### Salaire

14,93 \$ l'heure

## Arrondissement de Montréal-Nord

### Poste –

### Animateur du programme des camps de jour pour les 6 à 11 ans

#### Fonctions

Travail d'animation auprès des enfants de 6 à 11 ans fréquentant les camps de jour.

#### Exigences

- Avoir suivi un stage de formation en animation de la Ville ou détenir une autre certification en animation (ex. : YMCA ou Bois-de-Boulogne).
- Avoir suivi un cours de premiers soins.
- Avoir 16 ans au 26 juin 2007.

#### Durée de l'emploi

7 semaines, du 26 juin au 10 août 2007 inclusivement, et un stage de formation précamp.

#### Horaires de travail

Du lundi au vendredi, environ 35 heures par semaine, et un stage de formation précamp qui aura lieu les 9, 10 et 16 juin 2007, de 9 h à 17 h, ainsi que le 17 juin 2007 (3 heures à déterminer).

#### Salaire

11,20 \$ l'heure

### Poste –

### Animateur – accompagnateur du programme d'accompagnement aux loisirs des camps de jour des 6 à 11 ans

#### Fonctions

Travail d'accompagnement et d'animation auprès d'enfants de 6 à 11 ans ayant une déficience intellectuelle ou physique aiguë.

#### Exigences

- Avoir suivi un stage de formation en animation de la Ville ou détenir une autre certification en animation (ex. : YMCA ou Bois-de-Boulogne).
- Avoir suivi un cours de premiers soins.
- Avoir 16 ans au 26 juin 2007.

#### Atout

Détenir un diplôme ou être étudiant en éducation spécialisée ou dans un domaine connexe.

#### Durée de l'emploi

7 semaines, du 26 juin au 10 août 2007 inclusivement, et un stage de formation précamp.

#### Horaires de travail

Du lundi au vendredi, environ 35 heures par semaine, et un stage de formation précamp qui aura lieu les 9, 10 et 16 juin 2007, de 9 h à 17 h, ainsi que le 17 juin 2007 (3 heures à déterminer).

#### Salaire

11,20 \$ l'heure

## Secteur loisirs

### Poste –

### Moniteur de tennis

#### Banque de candidatures prévisionnelle

#### Fonctions

Travailler à la préparation, à la diffusion et à l'évaluation des programmes d'enseignement du tennis destinés

aux jeunes et aux adultes. Participer à l'organisation et au bon fonctionnement des ligues et des tournois.



### Exigences

- Détenir un certificat d'instructeur de la Fédération québécoise de tennis.
- Avoir une formation et de l'expérience reconnues en tennis.
- Posséder un permis de conduire valide et une automobile.

### Durée de l'emploi

12 semaines, du 28 mai au 17 août 2007 inclusivement.

### Horaire de travail

4 semaines à temps partiel, environ 15 heures.  
7 semaines à plein temps, environ 35 heures.  
1 semaine à temps partiel, environ 7,5 heures.

### Salaire

12,55 \$ l'heure

## Secteur des jardins communautaires

### Poste – Coordonnateur des jardins communautaires

#### Banque de candidatures prévisionnelle

#### Fonctions

Travailler à la préparation et à l'attribution des jardinets et superviser le déroulement de l'activité tout au long de la saison. Contribuer, par ses conseils aux usagers, au succès d'une bonne récolte. Voir à l'approvisionnement du matériel requis. Participer à l'organisation des fêtes de clôture. Fournir un rapport détaillé à ses supérieurs à la fin de la saison.

#### Exigences

- Être âgé de 18 ans et plus.
- Avoir des connaissances suffisantes en agriculture.
- Être disponible pendant la saison estivale.
- Posséder de l'expérience dans cette discipline.
- Aptitude à travailler avec le public.
- Avoir le sens des responsabilités et posséder un bon jugement.

#### Durée de l'emploi

21 semaines, du 30 avril au 22 septembre 2007 inclusivement.

#### Horaire de travail

10 semaines à temps partiel, environ 20 heures.  
11 semaines à plein temps, environ 35 heures.

#### Salaire

14,93 \$ l'heure

## Secteur aquatique

### Information générale – Qualification minimale et obligatoire

Tout candidat à un poste dans le secteur aquatique, en plus de répondre aux exigences générales obligatoires, doit faire la preuve qu'il détient le certificat de sauveteur national – option piscine à jour, délivré par le Service national des sauveteurs et le conserver valide durant toute sa période d'emploi.

Les candidats détenant la certification *Croix de bronze* seront considérés afin de constituer une banque de candidatures prévisionnelle.



### Épreuve de 800 m en 18 minutes

Tous les aspirants à un poste dans le secteur aquatique doivent réussir une épreuve de natation qui se tiendra le 16 mars 2007 à la piscine Calixa-Lavallée et le 23 mars 2007 à la piscine Henri-Bourassa. Veuillez prendre rendez-vous au Centre de loisirs, en téléphonant au 514-328-4152, poste 9.

### Postes – Coordonnateur – Piscine extérieure

#### Sélection par entrevue

### Coordonnateur – Pataugeoires

#### Sélection par entrevue

#### Fonctions

S'occuper de la piscine extérieure ou de la pataugeoire, principalement comme responsable des activités, du personnel, des équipements, de la qualité de l'eau et de l'application de la réglementation qui régit les bains publics au Québec.

#### Exigences particulières

- Posséder une expérience de trois étés dans le milieu des piscines municipales ou une certification complémentaire serait un atout.
- Habileté à diriger des surveillants-sauveteurs.
- Connaître les règlements provinciaux et municipaux qui régissent les piscines et les pataugeoires.
- Savoir comment obtenir et conserver une eau saine, propre et équilibrée.
- Connaître le fonctionnement du filtre à terre diatomée.

#### Exigences particulières pour le coordonnateur de pataugeoires

Connaître le fonctionnement du filtre au sable.  
Posséder un permis de conduire valide et une automobile.

#### Durée de l'emploi

13 semaines, du 28 mai au 25 août 2007 inclusivement.

1 poste de coordonnateur des pataugeoires à 35 heures par semaine.

1 poste de coordonnateur des pataugeoires à 12 heures par semaine (à compter du 18 juin 2007). Ces heures seront combinées à des heures à titre de sauveteur à la pataugeoire.

4 postes de coordonnateur des piscines extérieures à 35 heures par semaine.

#### Salaire

14,93 \$ l'heure

### Poste – Surveillant-sauveteur en chef – Piscine extérieure

#### Sélection par entrevue

#### Fonctions

Sous l'autorité du coordonnateur, agir à titre de surveillant-sauveteur. En l'absence de son supérieur, agir à titre de coordonnateur.

#### Exigences particulières

- Connaître les règlements provinciaux et municipaux qui régissent les bains publics au Québec.
- Posséder une expérience de deux étés dans le milieu des piscines municipales ou une certification complémentaire serait un atout.
- Connaître le fonctionnement du filtre à terre diatomée.

#### Durée de l'emploi

12 semaines, du 4 juin au 25 août 2007 inclusivement.

#### Salaire

12,06 \$ l'heure



### Poste – Surveillant-sauveteur – Piscine extérieure ou pataugeoire

#### Fonctions

Assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs. Effectuer divers travaux de nettoyage et d'entretien. Veiller à l'application des règlements municipaux et faire de l'animation.

#### Durée de l'emploi

10 semaines, du 18 juin au 25 août 2007 inclusivement.

10 à 15 heures de formation au cours de la période du 4 juin au 17 août 2007.

#### Salaire

11,20 \$ l'heure

### Postes – Moniteur de natation – Piscine intérieure Surveillant-sauveteur – Piscine intérieure

#### Fonctions

Durant la leçon, préparer une série de mises en situation dans le but d'enseigner à nager. Assurer la surveillance et la sécurité de la clientèle durant la leçon et la natation libre.

#### Exigences particulières

- Avoir son attestation municipale pour enseigner la natation.
- Habileté à enseigner la natation conformément au programme municipal, c'est-à-dire avoir déjà enseigné aux piscines intérieures de l'arrondissement de Montréal-Nord.
- Avoir une formation spécialisée dans les cours d'aquaforme, d'aquagym et d'aquajogging, prénatals, postnatals et pour les aînés, est un atout.

#### Durée de l'emploi

11 semaines, du 4 juin au 17 août 2007 inclusivement.

#### Salaire

Moniteur de natation : 14,60 \$ l'heure  
Surveillant-sauveteur : 11,20 \$ l'heure

### Poste – Préposé à l'accueil – Piscine intérieure

#### Sélection par entrevue

#### Fonctions

Accueillir la clientèle et surveiller l'accès, donner tous les renseignements demandés sur le programme, répondre au téléphone, prendre les inscriptions, percevoir les frais de cours et rédiger des rapports journaliers. Assurer la surveillance des endroits où il est appelé à travailler.

#### Exigences particulières

- Avoir une bonne connaissance des tâches et des règles administratives du programme aquatique.
- Habileté à informer la clientèle sur les choix possibles d'activités au programme et leur contenu, sur le calendrier des cours de natation et les périodes de natation libre et sur les règlements de sécurité à la piscine.
- Être ordonné, dynamique et d'une nature accueillante.

#### Durée de l'emploi

11 semaines, du 4 juin au 17 août 2007 inclusivement.

#### Salaire

9,59 \$ l'heure



# infos SOCIALES

## Camps de jour – été 2007

### « Pour un été amusant et ensoleillé ! »

Les camps de jour d'été de l'arrondissement de Montréal-Nord offrent un éventail d'activités des plus variées pour les jeunes de 6 à 11 ans.

Notre équipe est formée de moniteurs passionnés qui unissent leur talent et leur folie afin que les enfants passent un été inoubliable.

Encore une fois cet été, de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs, des ateliers de nutrition et de détente et des jeux d'animation sont offerts aux enfants. De plus, certaines semaines, des activités interparcs passionnantes (structures gonflables, spectacles à la Maison culturelle et communautaire, etc.) ont lieu dans les camps d'un même secteur.

Cet été pour les vacances estivales... je m'amuse !

### Inscriptions aux camps de jour – été 2007

#### pour les enfants de 6 à 11 ans

Les inscriptions auront lieu du 12 mars au 14 juin 2007, du lundi au jeudi, de 13 h 30 à 21 h.

**UN SEUL ENDROIT : CENTRE DE LOISIRS, 1121, AVENUE SALK**

Vous devrez remplir une fiche d'inscription, joindre une copie du bulletin scolaire de l'enfant et présenter sa carte d'assurance maladie (obligatoire). Pour vous prévaloir de la priorité accordée aux résidents de Montréal-Nord, apportez une preuve de résidence (permis de conduire ou facture de services publics), sinon votre enfant sera inscrit sur une liste d'attente. **(Le bail n'est pas accepté.)**

**Frais :** des frais de 30 \$ pour l'été sont demandés pour chaque participant.

**Modes de paiement :** le montant total est payable à l'inscription par carte de débit ou de crédit ou en argent comptant. **(Les chèques ne sont pas acceptés.)**

#### Déroulement des camps de jour

Durée de 7 semaines : du mardi 26 juin au vendredi 10 août (**congé le lundi 2 juillet, fête du Canada**); du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 15 h 30 le vendredi, de 9 h à 12 h.

#### Lieux des camps de jour

##### Secteur centre

Groupes des 6 à 8 ans et des 9 à 11 ans  
Parc Aimé-Léonard  
Parc Primeau  
Centre de loisirs **(Service de garde disponible)**

##### Secteur est

Groupes des 6 à 8 ans et des 9 à 11 ans  
École Adélarde-Desrosiers  
École Le Carignan **(Service de garde disponible)**  
Parc Le Carignan  
Parc Lacordaire

##### Secteur ouest

Groupes des 6 à 8 ans et des 9 à 11 ans  
École Saint-Rémi **(Service de garde disponible)**  
Parc Ottawa

#### Service de garde

Le service de garde est offert par *Melon d'eau*, du lundi au jeudi, de 7 h à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h, et le vendredi, de 7 h à 9 h et de 12 h à 18 h.

Ce service est réservé exclusivement aux enfants de 6 à 11 ans des camps suivants : les écoles Le Carignan et Saint-Rémi et le Centre de loisirs.

**Frais :** 7 \$ par jour, par enfant

**Renseignements :** 514-321-2366

#### Repas

Les Fourchettes de l'espoir offrent le service de boîte à lunch, livrée sur place à tous les camps de jour, à 2,80 \$ par jour, par enfant.

**Renseignements :** 514-852-1492

#### Notes importantes

- Les places dans les camps de jour sont limitées (premier arrivé premier servi).
- L'enfant doit avoir 6 ans au 26 juin 2007.

#### Accompagnement en loisirs

L'enfant doit être inscrit par l'intervenant de l'institution qu'il fréquente (CLSC, L'Intégral, etc.)

Date limite pour l'inscription : le vendredi 9 mars 2007

Le nombre de places et de semaines est limité.

La durée du camp pour chaque enfant est à déterminer.

**Pour plus de renseignements :** 514-328-4153



### Bottin téléphonique

**Urgence – Police – Incendie** 9-1-1

**Service de sécurité incendie de Montréal**  
**Renseignements** 514-280-2685

**Service de police**  
(quand c'est pressant, mais pas urgent) 514-280-2222

**Mairie d'arrondissement** 514-328-4000  
4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord H1H 5R5  
Information générale (jour)

Site Internet ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Adresse électronique info@mtlnord.ca

Ressources humaines et demande d'emploi 514-328-4090  
rharr@mtlnord.ca

**Direction des travaux publics**  
**(24 heures sur 24, 7 jours sur 7)** 514-328-4100

**Direction des affaires publiques et du greffe** 514-328-4028

**Direction des services administratifs** 514-328-4033

**Direction de l'aménagement urbain**  
**et des services aux entreprises** 514-328-4017

**Direction de la culture, des sports,**  
**des loisirs et du développement social** 514-328-4150

Bibliothèque Henri-Bourassa 514-328-4125

Bibliothèque Charlevoix 514-328-4135

Bibliothèque Belleville 514-328-4140

Bibliothèque de la Maison culturelle  
et communautaire 514-328-5626

Culture 514-328-4078

Maison culturelle et communautaire 514-328-5630

Sports et arénas 514-328-4160

Activités aquatiques 514-328-4152

Piscine Calixa-Lavallée 514-328-4170

Piscine Henri-Bourassa 514-328-4171

Loisirs et Centre de loisirs 514-328-4152

Développement social  
(bambineries - camps de jour) 514-328-4079

**CLD de Montréal-Nord**  
11211, avenue Hébert 514-353-7171

**Point de service de la cour municipale**  
Saint-Léonard, 8400, boul. Lacordaire 514-872-2964

**Hôtel de ville de Montréal**  
275, rue Notre-Dame Est 514-872-3101

**SPCA (Société pour la prévention**  
**de la cruauté envers les animaux)** 514-735-2711

#### Vos élus

Marcel Parent, maire d'arrondissement 514-328-4000

Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville 514-328-5574  
ou 514-322-5496

James V. Infantino, conseiller de la Ville 514-328-5575

Normand Fortin, conseiller d'arrondissement,  
district d'Ovide-Clermont 514-328-5573

Clementina Teti-Tomassi, conseillère d'arrondissement,  
district de Marie-Clarac 514-328-5576

